



- *Moeraske-Walckiers*
- *Hof ter Musschen*
- *Moulin d'Evere et Jardin des Aromatiques*
- *Fournil de l'Hof ter Musschen*
- *Potager biologique du Houtweg*

L'Echo du Marais

N° 121 - Printemps 2016 – Périodique trimestriel



EDITORIAL	3
UN ATLAS DES AMPHIBIENS ET REPTILES BRUXELLOIS.....	3
VIE DE LA CEBE	4
SORTIE "MOUSSES" À L'HOF TER MUSSCHEN.....	4
EXCURSION ORNITHOLOGIQUE EN ZELANDE	6
ARTICLES – MINI-DOSSIERS	8
LA BOTANIQUE DES RUES (19) – LA DRAVE PRINTANIÈRE (EROPHILA VERNA), PIONNIÈRE VERNALE* PRÉCOCE	8
LES PESTICIDES « À LA UNE ».....	11
NOS SITES	14
UN NOUVEAU MAMMIFÈRE À L'HOF TER MUSSCHEN.....	14
MERCI À L'IBGE (BRUXELLES-ENVIRONNEMENT)!.....	15
PATRIMOINE	16
VISITE DANS LE QUARTIER LOUIS BERTRAND - PARC JOSAPHAT	16
RETOUR AU PAIN D'ANTAN ... UN RÉGAL	16
ACTIONS	19
GRAND NETTOYAGE DE "PRINTEMPS" AU MOERASKE.....	19
ACTIVITES HOUTWEG ET JARDIN DU MOULIN 2017	19
PRODUITS & PUBLICATIONS	20
AGENDA	21
VISITES - ANIMATIONS - GESTION.....	21
COTISATIONS ET DONS	22
SEMAINE BRUXELLOISE DE LA NATURE DU 22/04 AU 1/05.....	23
LA « SEMAINE BRUXELLOISE DE LA NATURE », CÔTÉ CEBE.....	23
DATES.....	24



CEBE asbl – MOB vzw

Rue Mosselmannsstraat 44

1140 Evere

02 / 242 50 43

N° d'entreprise : 0438798306

info@cebe.be <http://www.cebe.be>

Compte bancaire (IBAN) : BE 56-2100-3244-0488 (cotisations & dons)

BE 19-0015-1170-7412 (autres paiements)

(BIC Bénéficiaire : GEBA BE BB)



Visites



Guidées, libres, sur demande

Moeraske

Hof ter Musschen

Christian Rombaux

02 / 242 50 43

christianrombaux@skynet.be

Visites mensuelles : gratuites (cf. dernière page).

Visites sur demande : payantes (20 personnes max).

Scolaires

Moeraske

Hof ter Musschen

Anne-Marie Paelinck

02 / 215 00 23 (avant 19 h 30)

am.paelinck@gmail.com

Des initiations à la nature, pour les écoles, sont organisées en semaine (€ 1 par enfant).



Activités - Gestions



Moeraske

Christian Rombaux

02 / 242 50 43

christianrombaux@skynet.be

Hof ter Musschen

Michel Durant

0479 / 904 879

michel.mejg.durant@belgacom.net

Potager biologique

Michel Moreels

02 / 460 38 54

michel.moreels57@hotmail.be

Jardin des Aromatiques

Michel Moreels

02 / 460 38 54

michel.moreels57@hotmail.be

Fournil de l'Hof ter Musschen

David Waiengnier

02 / 216 38 32 (soir)

fournil@cebe.be

Trésorier ASBL

Patrick Vanden Borre

0478 / 979 510

pat.vandenborre@skynet.be

Secrétaire ASBL

Jean-Philippe Coppée

02 / 242 30 85 (soir)

info@cebe.be

La CEBE tient à remercier Madame la Ministre de l'Environnement, les Collèges des Bourgmestre et Echevins d'Evere et de Woluwe-Saint-Lambert pour les subsides qu'ils nous ont attribués en 2016.

Avec l'aide de la **Région de Bruxelles-Capitale**.





Editorial

Un atlas des amphibiens et reptiles bruxellois

par Jean-Philippe Coppée

'Pour pouvoir protéger, il faut d'abord connaître'. Cet adage, bien connu des associations de défense de l'environnement, est également une obligation légale pour les gouvernements. Ceux-ci doivent, à intervalle régulier, publier des rapports concernant l'état de l'environnement (Directive 2003/4/CE concernant l'accès du public à l'information en matière d'environnement). Dans notre pays fédéral, les régions ont donc transposé ce texte européen. Pour Bruxelles, il s'agit de l'ordonnance du 18 mars 2004, relative au même sujet.

Ces rapports concernent notamment l'air, l'eau, le sol, les paysages et les sites naturels, y compris la diversité biologique et ses composantes ! Outre une collecte d'information initiale, il faut donc régulièrement faire l'état des lieux de la biodiversité régionale. Mammifères, oiseaux, insectes, amphibiens ou reptiles, espèces protégées, rares ou banales, il faut se faire une idée de la santé de leurs populations, bonne ou mauvaise. Que ce soit en termes de personnel, de temps ou de finances, il est évidemment impossible pour l'administration régionale (IBGE – Bruxelles Environnement) de réaliser seule ce travail d'inventaires et d'analyses, de rédiger ces 'atlas'.

Il est donc fait appel aux associations de défense de la nature ainsi qu'aux naturalistes amateurs. Ce 8 mars 2017, la ministre bruxelloise de l'environnement, Madame C. Fremault, a officiellement donné le coup d'envoi de 3 ans d'observations afin de réaliser l'atlas des amphibiens et reptiles bruxellois (le précédent datant de 2005). Ce sont Natagora et Natuurpunt qui ont été chargés, par l'IBGE – BE, de réaliser cette synthèse.

Dès novembre 2016, ces deux associations ont contacté leurs homologues bruxellois et les naturalistes amateurs de la capitale. Comme en 2015 pour l'atlas des mammifères (voir page 14), la CEBE a, parmi d'autres, répondu à cet appel.

Sous la houlette d'Alain Paquet (Natagora) et de Dominique Verbelen (Natuurpunt), la première réunion a eu lieu le 10 février 2017, réunissant plusieurs dizaines de bénévoles venant des 4 coins de la capitale.

Une seconde réunion le 24 février et une sortie en Forêt de Soignes le 25 mars ont permis de bien se rafraîchir la mémoire. Les différents critères d'identification et les techniques d'inventaire ont été passés en revue.

Outre cet encadrement, il va de soi que les participants disposent d'une dérogation spéciale pour pouvoir effectivement se déplacer dans les zones où se trouvent les animaux (à l'exception notable du domaine privé).



Réunion informative du 10/02/2017
Jean-Philippe Coppée © 2017 CEBE-MOB



Triton ponctué (*Lissotriton vulgaris*) (MOE – août 2016)
Cette photo a été envoyée par une riveraine du Moeraske. Une des manières de participer au recensement.
Fatiha Saidi © 2017 CEBE-MOB

Chaque participant a été affecté à un secteur. Au niveau de notre association, outre les sites du Moeraske et de l'Hof ter Musschen, nous irons prospecter du côté de Haren, des cimetières de Bruxelles, d'Evere et de Schaerbeek et dans une zone proche de l'Hof ter Musschen.

Outre les tritons, crapauds et autres grenouilles, nous rechercherons aussi les reptiles : lézards et orvets, sans oublier les tortues exotiques.

Si le cœur vous en dit, vous pouvez toujours vous joindre à nous pour ces prospections. Vous pouvez également nous communiquer vos propres observations concernant ces sites ou les encoder, en ligne, sur le site www.herpetobru.be. Bruxellois, réservez également le WE du 13-14 mai pour l'opération 'Qui c'est qui coasse ?'. Il vous sera demandé de renseigner les amphibiens que vous pourrez observer dans votre mare privée et/ou votre jardin.

Connaître et protéger, c'est vraiment l'affaire de tous !



Vie de la CEBE

Sortie "mousses" à l'Hof ter Musschen

par Michel Moreels

Ce dimanche 5 mars, André et Marc Sotiaux, nous ont fait le plaisir de nous guider sur le thème des bryophytes, pour notre visite mensuelle à l'Hof ter Musschen. Cela fait maintenant 18 ans, qu'André Sotiaux nous accorde ce privilège, en nous guidant annuellement sur un de nos sites accompagné de sa femme, Odette, ou de son fils, Marc.

Le temps étant de la partie, à l'exclusion du dernier quart d'heure, où il s'est mis à pleuvoir abondamment, les 19 participants de cette sortie -dont plusieurs "aficionados" du thème qui essaient de ne jamais rater une guidance par André Sotiaux !- en ont pleinement profité.

Le nombre d'espèces relevées a été tout à fait satisfaisant : 6 hépatiques et 37 mousses.

Parmi celles-ci, 3 nouvelles espèces pour le site :

Rhizomnium punctatum, *Didymodon rigidulus* et *Zygodon conoideus*.



Visite guidée sous le soleil (HTM – mars 2017)
Marc Sotiaux - © 2017 CEBE-MOB

La première espèce, qui a le statut "Assez Rare (AR)" en Région bruxelloise, est une nouveauté pour nos sites, elle présente le "look" assez facilement reconnaissable d'une mini lentille d'eau.

Les deux autres, dont les statuts sont respectivement "Rare (R)" et "Très Rare (TR)", avaient déjà été rencontrées au Walckiers, pour la deuxième et au Moeraske, pour la dernière.



Rhizomnium punctatum (HTM – mars 2017)
Marc Sotiaux - © 2017 CEBE-MOB



Plagiomnium elatum
(feuilles décurrentes sur la tige) (HTM – mars 2017)
Marianne Mabilie - © 2017 CEBE-MOB

Il a aussi été très agréable de constater que cette matinée a permis de "retrouver" plusieurs bryophytes qui n'avaient plus été observées sur les lieux, depuis de nombreuses années : *Lophocolea bidentata* (dernière observation en 2009), *Pellia endiviifolia* (2000), *Bryum barnesii* (2010), *Physcomitrium pyriforme* (2009) et *Plagiomnium elatum* (2000).

La mention de cette dernière espèce est particulièrement réjouissante, car elle est considérée, en Région bruxelloise, comme "Très Rare (TR)" et a été recontactée quasi au même endroit... qu'il y a 17 ans !

Et puis, nous avons aussi pu observer des espèces dont les populations semblent bien se porter en bord de Woluwe, voire qui paraissent en extension : *Metzgeria furcata*, *Cryphaea heteromalla*, *Drepanocladus aduncus*, *Plagiomnium ellipticum* ou encore *Ulota bruchii*.

La bryoflore cumulée du Moeraske et de l'Hof ter Musschen compte, en date du 05/03/2017, 101 espèces, soit 11 hépatiques et 90 mousses (en fait, pour être plus exact : 89 espèces et 1 sous-espèce). 65 de ces espèces sont communes aux deux sites, 17 sont propres au Moeraske et 18 (17 espèces et 1 sous-espèce) à l'Hof ter Musschen.

L'Hof ter Musschen héberge 8 hépatiques et 75 mousses (74 espèces et une sous-espèce), le Moeraske 11 hépatiques et 71 mousses.

Et ceci représente déjà un nombre conséquent lorsque l'on songe que la bryoflore belge est, au total, riche de 748 espèces (selon la check-list de référence de 2007). Les presque 25 ha combinés de l'Hof ter Musschen et du Moeraske abriteraient donc 13,5 % de celle-ci !

Lors de cette sortie, les espèces suivantes furent identifiées :

Hépatiques (6 espèces)

1. *Frullania dilatata*
2. *Lophocolea bidentata*
3. *Lophocolea heterophylla*
4. *Lunularia cruciata*
5. *Metzgeria furcata*
6. *Pellia endiviifolia*

Mousses (37 espèces)

1. *Amblystegium serpens*
2. *Atrichum undulatum*
3. *Barbula convoluta*
4. *Barbula unguiculata*
5. *Brachythecium rutabulum*
6. *Bryum argenteum*
7. *Bryum barnesii*
8. *Bryum capillare*
9. *Calliergonella cuspidata*
10. *Cryphaea heteromalla*
11. *Dicranella heteromalla*
12. *Didymodon rigidulus*
13. *Drepanocladus aduncus*
14. *Fissidens bryoides*
15. *Fissidens taxifolius*
16. *Grimmia pulvinata*
17. *Homalothecium sericeum*
18. *Hypnum cupressiforme*
19. *Kindbergia praelonga*
20. *Leptodictyum riparium*
21. *Mnium hornum*
22. *Orthotrichum affine*
23. *Orthotrichum diaphanum*
24. *Oxyrrhynchium hians*
25. *Oxyrrhynchium pumilum*
26. *Physcomitrium pyriforme*
27. *Plagiomnium elatum*
28. *Plagiomnium ellipticum*
29. *Plagiomnium undulatum*
30. *Platyhypnidium riparioides*
31. *Rhizomnium punctatum*
32. *Rhynchostegium confertum*
33. *Rhytidiadelphus squarrosus*
34. *Schistidium apocarpum*
35. *Syntrichia ruralis*
36. *Ulota bruchii*
37. *Zygodon conoideus*

(O = nouvelle observation pour le site)

(O)

(O)

Excursion ornithologique en Zélande

par Michel Moreels

Ce 29 janvier, nous étions 47 participants pour cette sortie classique de la CEBE, dédiée aux oiseaux hivernants en Zélande. Si aucune "rareté" n'était annoncée sur www.dutchbirding.nl, le site de référence de nos amis ornithologues hollandais, et si, de fait, nous n'en avons pas vues, le bilan de la journée s'est néanmoins révélé des plus positifs.

Le temps clair, peu venteux et pas excessivement froid pour l'époque dans cette région côtière, nous a offert de bonnes opportunités d'observation pour un total de 72 espèces répertoriées.

Sites visités

Nous nous sommes arrêtés en cinq endroits assez "classiques" pour les amateurs de sorties hivernales en Zélande :

- Wolphaartsdijk
- Wissenkerke
- Koudekerke
- Brouwersdam (côté mer)
- Inlagen de Moriaanshoofd

Espèces observées

Oiseaux

Cygne tuberculé	Faucon émerillon (1 ex.)
Oie rieuse	Huïtrier pie
Oie cendrée	Avocette élégante
Bernache nonnette	Pluvier doré
Bernache cravant	Pluvier argenté
Tadorne de Belon	Vanneau huppé
Ouette d'Egypte	Bécasseau violet
Canard colvert	Bécasseau maubèche
Canard chipeau	Bécasseau variable
Canard pilet	Tourne-pierre à collier
Canard souchet	Chevalier gambette
Canard siffleur	Chevalier arlequin
Sarcelle d'hiver	Courlis cendré
Fuligule morillon	Mouette rieuse
Fuligule milouin	Goéland argenté
Eider à duvet	Goéland marin
Macreuse noire	Goéland cendré
Macreuse brune	Poule d'eau
Harelde boréale (au total une dizaine d'exemplaires)	Foulque macroule
Garrot à œil d'or	Pigeon ramier
Harles huppé	Pigeon colombin
Faisan de Colchide	Tourterelle turque
Plongeon catmarin (1 ex.)	Pipit maritime
Plongeon arctique (1 ex.)	Troglodyte mignon
Grèbe huppé	Rouge-gorge
Grèbe castagneux	Mésange bleue
Grèbe à cou noir	Mésange charbonnière
Grèbe esclavon (1 ex.)	Merle noir
Grand cormoran	Grive litorne
Héron cendré	Pinson des arbres
Grande aigrette	Etourneau sansonnet
Aigrette garzette	Pie bavarde
Spatule blanche	Choucas des tours
Buse variable	Corneille noire
Faucon crécerelle	Moineau domestique
Faucon pèlerin (1 ex.)	

Mammifères

Phoque gris (5 ex.)



Huïtrier pie (Zeeland, 29/01/2017)
R. Certijn - Copyright © 2017 CEBE-MOB



Observations ! (Zeeland, 29/01/2017)
R. Certijn - Copyright © 2017 CEBE-MOB

Parmi les espèces "phares" de la journée, on relèvera :

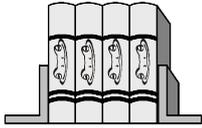
- l'observation des grèbes à cou noir et esclavon, en plus des habituels grèbes castagneux et huppés ;
- les plongeurs catmarins et arctiques qui se sont laissés voir ("bien" pour le dernier, "moyennement" pour l'autre) ;
- au Brouwersdam, la dizaine de hareldes boréales se tenant relativement près de la côte, ce qui permet de les observer dans d'excellentes conditions (c'est vraiment un très beau canard !) ;
- au même endroit, la collection complète des canards marins qu'ils soient garrot à œil d'or, harles huppés, eiders à duvet, macreuses noires ou macreuses brunes ;
- les chevaliers arlequins et gambettes, se tenant côte à côte à Koudekerke, permettant les débats classiques quant aux différences existant entre ces espèces très proches ;
- dans les Inlagen, la présence conjointe de la grande aigrette et de la spatule blanche ;
- toujours dans les Inlagen, un effectif exceptionnellement conséquent de courlis cendrés ;
- un beau petit groupe de bécasseaux maubèches associé à des bécasseaux violets et suscitant la confusion chez le guide ;
- un faucon pèlerin et un faucon émerillon complétant la liste.

Quant aux mammifères marins, autre attrait de cette sortie, nous n'avons vu, cette année... que cinq phoques gris... mais les jumelles n'étaient pas nécessaires tellement ils étaient proches du rivage !

Incontestablement, une bonne année !



Tandis qu'à l'autre bout des jumelles...
Raymond Beys - Copyright © 2017 CEBE-MOB



Articles – Mini-dossiers

La botanique des rues (19) – La drave printanière (*Erophila verna*), pionnière vernal* précoce

par Anne-Marie Paelinck

Sa présence dans la Région de Bruxelles-Capitale

La drave printanière est une **pionnière précoce**. En Région de Bruxelles-Capitale, nous pouvons l'observer en fleurs déjà fin février. En cette Région, elle est considérée comme **assez commune**. Elle colonise des milieux ouverts et ensoleillés, secs à moyennement secs. Aussi est-elle dite **héléo-xérophile*** ou **mésio-xérophile***. Un substrat filtrant, un peu sablonneux ou constitué de graviers, lui convient fort bien. Nous pouvons la voir sur les accotements des rues, les bords des trottoirs, les chemins non pavés, les murs, dans les cimetières, les pelouses, les friches, le long des voies ferrées... Le nombre de mentions de sa présence a augmenté entre 1995 et 2005 grâce à un meilleur échelonnement des inventaires floristiques entre le printemps et l'automne 2005.

Son nom : *Erophila verna* (L.) CHEVALL, drave printanière. En néerlandais, **vroegeling**

Son nom de genre *Erophila* vient du grec : *éar*, le matin, en particulier le matin de l'année : le printemps ! Quant au nom d'espèce *verna*, il vient de l'adjectif latin *vernus* : printanier.

Dans la **nouvelle nomenclature botanique**, la plante change de nom et retrouve celui que lui a donné Linné au 18^{ème} siècle : ***Draba verna* L.**, drave printanière. Ce nom *draba* vient du grec *drabé*, âcre. C'est une allusion au suc âcre de certaines espèces du genre *Draba*.

Sa famille

Elle appartient à la famille des **Brassicacées (*Brassicaceae*)**, dites aussi **Crucifères**, qui sont des **Eudicotylédones moyennes**. Selon la classification phylogénétique moléculaire, les Eudicotylédones sont des angiospermes* qui ont deux cotylédons* et un pollen à trois ouvertures (ou plus).

Sa description

La drave printanière est une **petite** plante de 3-20 cm. Sa racine est grêle. Elle a une ou plusieurs tiges dont les latérales sont ascendantes*. Elles sont nues, sans feuilles. Néanmoins dans leur partie inférieure les tiges sont revêtues de poils courts bifurqués à sub-étoilés*. Au sommet, elles sont glabrescentes*.

Les **feuilles sont toutes basilaires, en rosette** dense. Au toucher, elles sont molles, non rigides. Elles sont largement lancéolées-spatulées*, parfois linéaires. Elles sont entières ou ont sous le sommet, de chaque côté, une à deux dents. Elles sont revêtues sur leur face supérieure et aux bords de poils courts bifurqués ou étoilés.



Draba verna (Evere – mars 2017)
Anne-Marie Paelinck - © 2017 CEBE-MOB



Draba verna (Evere – mars 2017)
Anne-Marie Paelinck - © 2017 CEBE-MOB

L'inflorescence est une grappe de 10 à 20 fleurs, à rachis* très flexueux. Elle est dépourvue de bractées*. Les pédicelles* sont filiformes. Les fleurs sont petites. Les quatre **pétales** sont blancs et **profondément échancrés**. **Cette échancrure profonde est caractéristique de la drave printanière**. Aussi les quatre pétales donnent l'impression d'être au nombre de huit ! Ils dépassent les quatre sépales* dressés obliquement.

Ces derniers portent sur le dos des poils simples et des poils bifurqués. Les fleurs sont **hermaphrodites***. Les organes mâles et femelles sont présents dans la fleur. L'androcée* est constitué de six étamines*, caractéristique générale de la famille des Crucifères. Les étamines externes sont un peu plus courtes que les internes. Le gynécée* appelé également pistil présente un style* très court surmontant l'ovaire. Ce gynécée est aussi particulier à la famille des Crucifères. En effet il montre au départ deux carpelles* soudés formant une loge unique. Mais ensuite les placentas* émettent une **fausse cloison délimitant deux loges**.



Draba verna – Extrait de la Flore descriptive et illustrée de la France par l'Abbé H. Coste (1937)



Draba verna (Evere – mars 2017)
Anne-Marie Paelinck - © 2017 CEBE-MOB

Les fleurs sont homogames (du grec homos, semblable et gamos, mariage). Les organes mâles et femelles arrivent à maturité en même temps. Le botaniste A. Lawalree nous dit qu'elles peuvent être aussi légèrement protérogynes (du grec proteros, le premier et gunê, femme). Les organes femelles sont mûrs un peu plus tôt. Généralement, les fleurs sont fécondées par leur propre pollen. Elles sont dites autogames (du grec autos, soi-même et gamos, mariage.). Elles sont rarement fécondées par le pollen transporté par les insectes, Hyménoptères* et Diptères*. Dès lors l'autogamie est pour la drave printanière un moyen de survivre. Le fruit est sec, déhiscent*, s'ouvrant en deux valves. Le cadre placentaire tendu par la fausse cloison porte les graines.

Ce fruit, vous l'avez deviné, est une silique. Mais comme elle est petite, moins de deux fois plus courte que large, elle est dite **silicule** et c'est une silicule latiseptée. En effet, elle est comprimée parallèlement à la fausse cloison qui est large. On parle alors de silicule latiseptée (du latin, latus, large et septum, clôture, cloison). Les silicules de la drave printanière sont arrondies, ovales ou oblongues chapeautées par le style presque nul. A la maturité de la silicule, les valves s'ouvrent et se détachent du bas vers le haut. Elles découvrent les graines qui sont petites et ovoïdes. Reliées au cadre placentaire de la fausse cloison, ces dernières sont exposées au vent et au choc provoqué par le passage des animaux qui les détachent. Mais les graines peuvent aussi tomber spontanément. La drave printanière est une espèce très polymorphe (variable). La Flore de Belgique distingue trois sous-espèces dont la valeur du système taxonomique utilisé pour l'élaboration de la clé de détermination de ces sous-espèces est contestée par certains auteurs. « Le problème est à réétudier dans le territoire de la Flore » (Lambinon) !



Draba verna (Evere – mars 2017)
Anne-Marie Paelinck - © 2017 CEBE-MOB

Sa période de floraison

Elle fleurit de mars à juin. Mais si l'hiver est doux, nous pouvons la voir en fleurs dès le mois de février.

Son cycle vital

C'est une plante annuelle, dite aussi « **thérophyte** » (du grec *theron*, saison, et *phuton*, plante), plante de la belle saison.

Elle appartient au **groupe des annuelles dites d'hiver**. Ses graines tombées au printemps mûrissent après plusieurs mois, passant l'été à l'état de dormance. Elles germent en automne. Ainsi, la drave printanière passera l'hiver sous la forme d'une rosette de feuilles. Après un repos hivernal, elle poursuit son développement réalisant sa floraison. Grâce à cette stratégie, elle sera une des premières à fleurir au début de l'année, en février-mars. Selon le botaniste Lawalree, elle peut parfois fleurir en octobre. Mais alors les fleurs sont anormales !

Ethologie ou Science des comportements des espèces animales

Comme nous l'avons vu plus haut, les insectes, les **Diptères** et les **Hyménoptères**, collaborent rarement à la **fécondation** des fleurs de la drave printanière. Mais deux parasites, un acarien et un coléoptère, provoquent une croissance anormale de la drave printanière (Lawalree). Cette croissance anormale s'appelle une **galle ou une cécidie**.

Le premier parasite est un **Acarien**. C'est un **Phytopide** : *Phytoptus drabae-muralis* AMERL. Il suscite une réaction de la drave printanière à sa présence. La plante se développe mal. Elle ne fleurit pas. Une rosette de feuilles remplace les fleurs. Quant aux feuilles, elles confluent en masses grises-poilues.

Le second parasite est un **Coléoptère**, de la famille des **Curculionidae** : *Ceutorhynchus hirtulus* GERM. La drave printanière réagit à la présence de cet insecte qui va vivre à ses dépens. « Elle différencie des tissus spécialisés, au sein desquels le parasite puise les substances nutritives assurant son développement » (Jean Dorst). La tige de la drave printanière s'épaissit. Elle prend la forme d'un bulbe à la base. Il montre un renflement de 3-5mm de long sur 2-4 mm d'épaisseur.

Son aire

La drave printanière est une **espèce vernale* pionnière**. C'est une espèce **héliophile***, **xérophile** et **més-xérophile***. Elle colonise des endroits secs, ouverts, sableux ou rocaillieux.

Son aire d'origine s'étend du nord de l'Afrique jusqu'à la Turquie et l'Ukraine, couvrant la plus grande partie de l'Europe. En outre, elle est naturalisée en de nombreuses régions au climat tempéré. Ainsi, nous pouvons la voir en Amérique du nord, au Chili, en Australie et en Nouvelle-Zélande. En Europe, elle est présente partout sauf dans le nord de la Scandinavie.

En Belgique, elle est bien présente sauf en Ardenne où elle est absente. En Flandre elle est la plus abondante dans la région des dunes côtières et dans les endroits urbanisés. En Campine, elle est moins fréquente.

Nous l'observons, entre autres, dans des communautés de plantes vernales annuelles thermophiles où figure notamment la cardamine hérissée, *Cardamine hirsuta*.

Vocabulaire

Androcée (un) : (du grec *andros*, homme et *oikos*, maison) ensemble des étamines qui sont les organes mâles d'une fleur.

Angiospermes (n.f.pl.) : (du grec *ageion*, capsule et *sperma*, semence) ce sont des plantes caractérisées par la possession d'un ovaire contenant un ou des ovules. Cet ovaire deviendra après la fécondation des ovules un fruit renfermant une ou des graines.

Ascendant(e) : se dit d'un organe, notamment d'une tige ou d'un rameau couché à la base et qui se redresse au sommet.

Bractée (une) : petite feuille ou écaille située notamment à la base d'un pédicelle floral, d'une inflorescence.

Carpelle (un) : (du grec *carpos* : fruit) chacun des éléments de base du gynécée, appelé aussi pistil. Chaque carpelle est composé d'un ovaire, d'un style et d'un stigmate. Notons que les carpelles peuvent se souder. Il peut en résulter un ovaire, un style et même un stigmate unique.

Cotylédon (un) : première feuille ou premières feuilles de la plante, déjà présentes dans la graine ; leur forme est souvent différente de celles des feuilles normales.

Déhiscent adj. : (du lat. *dehiscere*, s'entrouvrir) se dit d'un organe initialement clos qui s'ouvre à maturité.

Diptères : (du grec *di*, deux et *ptèr*, ailes) insectes qui n'ont plus que deux ailes (la deuxième paire est transformée en balanciers) comme les mouches, les moustiques.

Étamine (une) : (du latin *stamina*, étamine) organe mâle de la fleur dans lequel se forment les grains de pollen.

Glabrescent(e) : qui devient glabre en vieillissant.

Gynécée (un) : (du grec *gunaikion*, de *gunê*, femme) ensemble des carpelles qui sont les organes femelles d'une fleur.

Héliophile : (du grec *hélios*, soleil et *philos*, ami) : espèce affectionnant les milieux ensoleillés.

Hélio-xérophile : (du grec *hélios*, soleil) et **Xérophile** : (du grec *xeros*, sec et *philos*, ami) se dit d'une espèce poussant de préférence dans un milieu sec et ensoleillé.

Hermaphrodite : (du grec *hermaphrodite*, nom mythique) est synonyme de bisexué.

Hyménoptères : (du grec *hymen*, membrane et *ptèr*, ailes) insectes à ailes membraneuses comme les abeilles, les bourdons, les guêpes, les fourmis.

Inflorescence (une) : (du lat. *inflorescere*) ensemble de fleurs groupées sur un même axe.

Més-xérophile : adj. (du grec *xeros*, sec et *philos*, ami) se dit d'une espèce poussant de préférence dans un milieu moyennement sec.

Nitrophile : (du grec *nitron*, nitre et *philos*, ami) se dit d'une espèce poussant de préférence sur un sol riche en composés azotés.

Pédicelle (le) : (du latin *pedicellus*, petit pied) dans une inflorescence petit axe portant une seule fleur.

Placenta (le) : (du lat. *placenta*, gâteau) partie intérieure de l'ovaire sur laquelle sont insérés les ovules par l'intermédiaire d'un funicule, « petit cordon ombilical ». C'est au niveau du placenta que transiteront les aliments nécessaires pour la croissance de la graine dérivée de l'ovule à la suite de la fécondation de ce dernier.

Rachis (le) : (du grec, rhakhis : épine dorsale) axe supportant des pièces souvent réduites de part et d'autre.

Sépale (le) : (du grec *sképe*, couverture et *petalon*, pétale) chacune des pièces normalement vertes du calice* d'une fleur.

Silicule (la) : (du latin *siliqua*, silique) fruit sec, court, s'ouvrant en deux valves séparées par une fausse cloison sur les bords de laquelle sont attachées les graines.

Spatulé(e) : en forme de spatule.

Sub- : préfixe signifiant presque.

Subétoilé : **sub-** : préfixe signifiant presque et étoilé.

Style (le) : (du grec *stulos*, colonne) rétrécissement plus ou moins long, semblable à une petite colonne, reliant l'ovaire au stigmate, surface réceptrice du pollen.

Vernal : adj : se dit d'une espèce printanière, qui pousse et fleurit au printemps.

Xérophile : (du grec *xeros*, sec et *philos*, ami) se dit d'une espèce poussant de préférence dans un milieu sec.

Bibliographie sommaire

- Atlas van de flora van Vlaanderen en het Brussels Gewest, 2006. éd. Instituut voor natuur en bosonderzoek, Nationale Plantentuin van België.
- BOURNERIAS, M., 1979. - Guide des groupements végétaux de la Région parisienne, 3^{ème} éd. Sedes-Masson, Paris.
- COSTE, H., 1937. - Flore de la France, vol.1, p.116, n°277.
- FITTER, A. & CUISIN, M., 1988. - Les fleurs sauvages, éd. Delachaux & Niestlé, Neuchâtel-Paris.
- LAMBINON, J., DELVOSALLE, L., DUVIGNEAUD, J., 2012. - Nouvelle Flore de la Belgique, du Grand-duché de Luxembourg, du Nord de la France et des Régions voisines. Sixième édition. Jardin botanique de Meise.
- LAWALREE, A, 1954. - Flore générale de Belgique. Spermatophytes, vol.2, fasc.3, p.302-305.
- LEURQUIN, J., 2008. - Etude des Crucifères (Brassicaceae) de la Belgique et des régions voisines, Wellin.
- PROVOST, M., 2010. - Mendiants et salades de fruits, éd. Association Faune et Flore de l'Orne.
- TISON, J.-M. & DE FOUCAULT, B., 2014. - Flora gallica, Flore de France. Biotope, Méze.
- WESTPHAL, E., BRONNER, R., MIICHLER, P., 1987. - Découvrir et reconnaître les galles, éd. Delachaux & Niestlé, Neuchâtel-Paris.
- www.floraofbrussels.be/floraofbrussels/indexfr.php.

Les pesticides « à la une »

Par Betty Beys

L'interdiction du glyphosate, du fipronil et des néonicotinoïdes en Région de Bruxelles-Capitale (RBC), le programme de réduction des pesticides aux niveaux fédéral et régionaux, la sensibilisation du public lors de la « semaine sans pesticides » ... les choses avancent dans la bonne direction.

Les risques liés à l'usage des pesticides, tant pour la santé que pour l'environnement, sont officiellement reconnus depuis des années et les législations en la matière sont heureusement de plus en plus strictes.

Guerre au glyphosate

En RBC, l'utilisation du glyphosate est désormais interdite (Arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 10/11/2016). Un arrêté wallon devrait également consacrer l'interdiction d'utilisation des produits à base de cette matière active pour l'été 2017.

Le glyphosate est parmi les herbicides les plus utilisés dans le monde. Qui n'a pas utilisé du Round Up (produit commercial à base de glyphosate) sur son trottoir ou l'allée de son jardin pour en supprimer les « mauvaises herbes », ces herbes folles qui avaient trouvé là les conditions de vie qui leur conviennent^(*) ? Ce désherbage est une pratique dommageable pour la biodiversité, surtout si le « nettoyage » est assuré par du glyphosate.

Le glyphosate est en effet toxique. Des études de plus en plus nombreuses démontrent les multiples facettes de sa toxicité pour la santé humaine et l'environnement. Il est cancérigène (« cancérigène probable » selon la classification de l'OMS), c'est un dérégulateur endocrinien et il est particulièrement néfaste pour le milieu aquatique.

Vu la banalisation de l'usage de cet herbicide dans les cultures, surtout les cultures de plantes OGM (résistantes à cet herbicide total), par les forestiers, les jardiniers, les gestionnaires publics et les particuliers, on le retrouve dans l'air, l'eau de pluie, les cours d'eau, les nappes souterraines, les sols et les êtres vivants ... dont l'homme.

Le dossier d'agrément du glyphosate (au niveau européen en tant que substance active) remonte à 2002 et devait être renouvelé en 2012.

Suite à des reports et discussions des États membres et en attendant la nouvelle évaluation de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) prévue pour la mi-2017, le glyphosate est encore autorisé à certaines conditions : interdiction du coformulant POE-tallowamine dans les produits commerciaux et certaines recommandations aux États membres pour l'utilisation dans les précultures et l'utilisation dans les zones fréquentées par le public (parcs, terrains de jeux, proximité d'établissements de soin).

La RBC donne l'exemple

C'est officiel : l'utilisation des pesticides contenant du glyphosate est interdite sur le territoire de la RBC, et ce depuis le 12 décembre 2016 !

On applaudit à cette décision mais, comme la vente (du ressort fédéral) est toujours autorisée, qu'en sera-t-il de l'application de cet arrêté tant par les particuliers que par les gestionnaires publics ? Et combien d'utilisateurs sont-ils au courant de cette interdiction ?

Néanmoins voilà une sage décision, qui rejoint d'ailleurs la proposition du Parlement européen d'interdire l'utilisation du glyphosate -par les particuliers-, dans et à proximité des jardins et aires de jeux publics. Espérons que cet exemple soit suivi par les autres Régions.

A la même date du 10/11/2016, le gouvernement de la RBC promulguait son plan d'application des pesticides dans les espaces publics, conformément à l'obligation de l'Ordonnance du 20/6/2013 relative à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable en RBC.

Toute une série de prescriptions à l'intention des gestionnaires publics visent à aboutir en finale (1^{er} janvier 2019) à l'interdiction totale des pesticides, remplacés alors par des alternatives et des techniques de prévention.

Un 3^{ème} arrêté, du 10/11/2016, précise les modalités d'affichage et de balisage des zones traitées par pesticides.

Au secours des abeilles

Le dépérissement des ruchers n'est un secret pour personne. Dans certains ruchers, les abeilles ne reviennent pas à la ruche, elles sont déboussolées. On constate aussi une mortalité anormale pendant l'hiver. Les apiculteurs sont effondrés tout autant que leurs ruchers.

Des insecticides présents dans le nectar et le pollen des fleurs butinées par les insectes, pourraient (à part entière ou cumulée avec des maladies comme la varroase) être à l'origine de cette mystérieuse maladie des abeilles. Des enquêtes et analyses ont confirmé cet effet néfaste de plusieurs insecticides tels que le fipronil et les néonicotinoïdes.

Des mesures restrictives de l'utilisation et de la vente de ces insecticides ont été prises par l'Union européenne (et donc par les États membres, dont la Belgique) en 2010, puis en 2013, notamment pour les semences traitées avec 3 néonicotinoïdes (imidaclopride, clothianidine, thiamethoxame). En 2014, le fipronil suivait la même voie. Mais ces restrictions sont partielles et limitées dans le temps, dans l'attente de nouvelles investigations.

Le Canada, pour sa part, va interdire très prochainement l'imidaclopride et examine le cas de la clothianidine et du thiamethoxame.

La RBC prend les choses en main

Ce 26 janvier 2017, le gouvernement de la RBC (MB 10/02/2017) a publié un arrêté interdisant l'utilisation de pesticides contenant du fipronil ou des néonicotinoïdes sur le territoire de la RBC.

Comme pour le glyphosate, des dérogations temporaires peuvent être obtenues dans des circonstances dûment justifiées et lorsqu'il n'existe aucune alternative possible.

Mais comme dans le cas du glyphosate, il s'agit d'une interdiction d'utilisation, la vente restant autorisée (compétence fédérale).

Néanmoins c'est une avancée et cela pourrait donner des (bonnes) idées aux autorités fédérales.

Un plan européen pour réduire les risques liés aux pesticides

Il s'agit de la mise en œuvre de la Directive 2009/128, qui impose aux États membres de développer un plan d'action national des produits phytopharmaceutiques (ppp) et d'y intégrer des mesures de réduction du risque et de l'utilisation des 'ppp'.



En octobre 2016, Greenpeace fustige la vente de glyphosate aux particuliers via une campagne au visuel évocateur !

En Belgique, les choses ne sont pas simples. Le plan national NAPAN (Nationaal Actie Plan d'Action National) comprend 4 programmes : un fédéral et trois régionaux. Notons qu'en plus des 'ppp', le NAPAN vise également les biocides.

Le programme fédéral de réduction des pesticides 2018-2022 est actuellement à l'enquête publique jusqu'au 10 avril 2017. Il fait suite au programme 2013-2017.

Il renforcera la mise en application et la surveillance des mesures du programme 2013-2017, telles que la certification des connaissances des utilisateurs professionnels, les conditions de vente, l'information du public, le suivi des intoxications, les normes de sécurité du matériel et des manipulations, la contamination des eaux, ... Conjointement au programme fédéral et en un document unique pour le fédéral et les régions, les 3 programmes régionaux sont également à l'enquête jusqu'au 10 avril 2017.

En Europe : la « Semaine sans pesticides »

Au mois de mars, comme chaque année depuis plus de 10 ans, la semaine sans pesticides a pour but de :

- sensibiliser tous les publics, mais surtout les particuliers, au risque lié aux pesticides, principalement à une mauvaise utilisation de ceux-ci sans précautions,
- promouvoir les méthodes alternatives,
- faire connaître les techniques de prévention.

De nombreuses associations de protection de la nature se mobilisent à l'occasion de cet événement.

Dans cette optique et bien au-delà de la période de la « semaine sans pesticides », la CEBE vous invite à visiter son potager biologique chaque 3^{ème} samedi du mois, d'avril à septembre, à 14h. Vous saurez tout, tout, tout, sur les méthodes alternatives pour protéger vos cultures potagères contre les ravageurs.

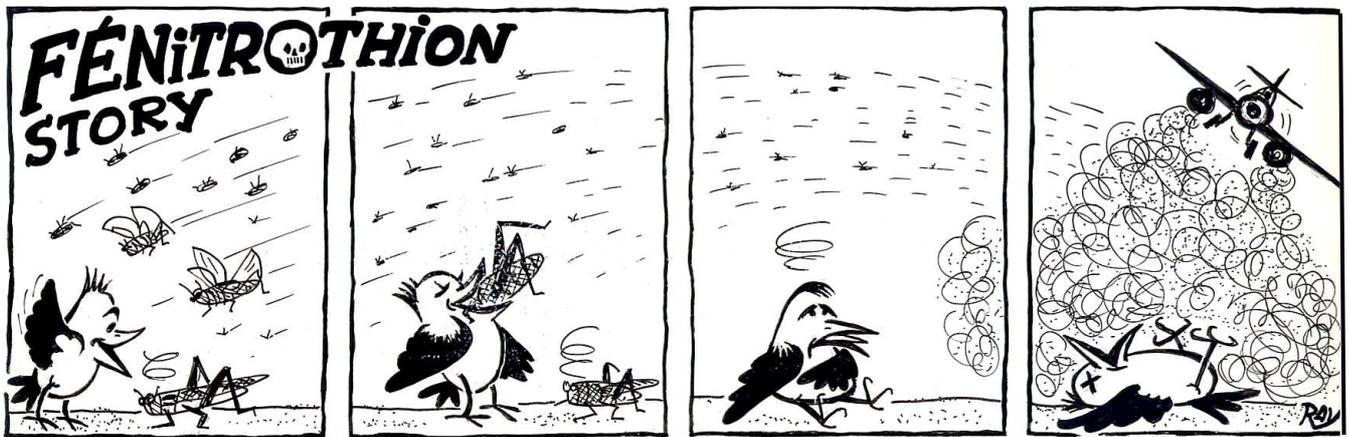
Et dans le monde ?

Voilà des garde-fous bienvenus contre les effets pervers d'une utilisation irraisonnée des pesticides !

Mais ces règlements et conseils ne valent que pour l'Union européenne.

Qu'en est-il dans les autres régions du monde, comme par exemple en Afrique où migrent de nombreux oiseaux et papillons européens ? Certains de ces migrateurs traversent des territoires où les pulvérisations d'insecticides sont fréquentes, comme au Sahel lors d'invasions acridiennes (invasions de criquets). D'autres hivernent dans des régions où les cultures sont abondamment pulvérisées par pesticides. D'autres encore sont victimes des campagnes de lutte contre les maladies vectorielles (maladies dont l'agent infectieux est transmis par un vecteur, souvent moustique ou acarien).

Déjà épuisés par leur voyage au long cours, ces oiseaux et papillons ne résistent pas aux effets toxiques des pesticides, pesticides par ailleurs souvent interdits en Europe en raison de leur dangerosité.



Raymond Beys - © 2017 CEBE-MOB

Autre exemple de conséquences désastreuses d'utilisation irraisonnée des pesticides dans certaines régions du monde, comme en Colombie : l'industrie florale.

La culture des fleurs destinées à l'exportation occupe d'immenses parcelles de terrain, qui sont régulièrement arrosées par des pesticides souvent très dangereux et cela sans protection pour les travailleurs. Les fleurs coupées sont ensuite traitées par des fongicides avant d'être expédiées, notamment aux États unis et en Europe. Les dégâts de cette industrie sont à la fois d'ordre social (travailleurs exploités), environnementaux et de santé. Les travailleurs et leur famille sont littéralement empoisonnés et chez nous en Europe, certains fleuristes qui manipulent les fleurs présentent des symptômes d'intolérance cutanée.

On le voit, beaucoup reste à faire. Les pesticides, dont certains très dangereux, sont omniprésents dans le monde. Préserver la santé humaine et l'environnement vis-à-vis de ces substances est un combat à armes inégales en face de la toute puissance des multinationales productrices des pesticides. Il faut rester vigilants et s'accrocher !

(¹) Relire à ce propos « Un vieux réflexe néolithique » de Christian Rombaux, paru dans EDM n°89, mars 2009.



Nos sites

Un nouveau mammifère à l'Hof ter Musschen

par Michel Moreels

Les mammifères sont, en général, le groupe d'animaux le plus difficile à observer. Craintifs et nocturnes, on ne les approche souvent qu'indirectement. Empreintes de pas, laissées, nids ou terriers, restes de repas ou encore dépouilles et ossements en sont le plus souvent les seules traces visibles. Une nouvelle "arme" rentre néanmoins, peu à peu, dans notre arsenal pour mieux pouvoir les découvrir : la caméra nocturne.

A la CEBE, qui dit utilisation d'un matériel technologiquement avancé, dit Patrick Vanden Borre. C'est ainsi qu'à l'automne 2016, dans le cadre de l'atlas bruxellois des mammifères, notre trésorier a installé sur le site une caméra nocturne, prêtée par Natagora. Celle-ci a permis quelques belles observations nocturnes de rongeurs, de hérissons, de renards,... mais aussi d'une fouine (*Martes foina*), dont ce fut la première observation sur le site.



Fouine (*Martes foina*) (HTM – novembre 2016)
Patrick Vanden Borre - © 2017 CEBE-MOB

La fouine est un de nos plus grands mustélidés, d'une longueur avoisinant les 60-70 cm et d'un poids oscillant entre 1,2 et 2 kg. Visuellement, elle est beaucoup plus grande et plus impressionnante que ses proches parentes, présentes sur nos sites, que sont : la belette (*Mustela nivalis*), l'hermine (*Mustela erminea*) ou encore le putois d'Europe (*Mustela putorius*). Parmi les mustélidés de nos régions, elle n'est battue en taille que par le blaireau (*Meles meles*) et la loutre d'Europe (*Lutra lutra*). Elle est par contre extrêmement proche et très semblable à la martre des pins (*Martes martes*) dont elle se différencie surtout par l'habitat et le comportement de chasse plutôt que par des critères morphologiques très nets.

Les deux espèces sont dotées d'un pelage brun très dense sans autres caractéristiques particulières. La martre des pins arbore toujours une tache jaunâtre sur la gorge et le début de la poitrine, tache qui est plutôt blanchâtre chez la plupart des fouines et qui, surtout, s'étend sur le haut des pattes donnant une forme de "fourche" à celle-ci. La forme de la tache est de fait le critère physique de différenciation le plus sûr, celui de la couleur étant plus sujet à caution, certaines fouines ayant malgré tout une tache tirant vers le jaune. Sur les spécimens observés dans de très bonnes conditions, ou sur des dépouilles fraîches, on peut aussi constater que le nez de la fouine est rose chair alors qu'il est bien noir chez la martre des pins.

Les deux espèces ont aussi une aire de dispersion qui coïncide en Europe, bien que la martre des pins soit la plus nordique des deux. Leurs habitats, par contre, ne sont pas les mêmes. La martre des pins vit exclusivement dans les bois et chasse prioritairement dans les arbres où elle capture, grâce à ses qualités supérieures de grimpeur et aux bonds prodigieux qu'elle peut faire, surtout des écureuils et des oiseaux. C'est une espèce spécialisée des milieux boisés. La fouine, elle, occupe tous les milieux plus ouverts et s'installe, souvent, à proximité immédiate de l'homme et de ses constructions (granges, étables, greniers,...). Munie d'un comportement très adaptatif, elle se nourrit essentiellement de micromammifères capturés au sol ; mais l'animal se débrouille aussi dans les arbres et y grimpe aisément, tout en étant moins agile que sa consœur, ce qui n'est pas toujours évident à constater pour l'observateur.

Martre des pins et fouine donnent ainsi un parfait exemple de la manière dont deux espèces très proches en taille et en besoin se partagent un territoire : la vie essentiellement arboricole pour l'une, une vie terrestre pour l'autre... même si celle-ci ne dédaigne pas de monter occasionnellement aux arbres. Comme très souvent, le nom en néerlandais des deux espèces est très explicite quant à leur caractéristique essentielle : 'Boommarter' (qu'on peut traduire par 'martre des bois') pour la martre des pins et 'Steenmarter' (la 'martre des pierres') pour la fouine.

Le dernier *Atlas des Mammifères de la région bruxelloise* (Mammibru), paru en 2001 et faisant, notamment, la synthèse de la décennie écoulée, signalait la martre des pins comme 'absente' de la Région (donc non présente en Forêt de Soignes).

Pour la fouine, il évoquait certaines mentions de sa présence éventuelle dans les deux Woluwe... mais pas à l'Hof ter Musschen (la CEBE suivant le site depuis la fin des années 1980, l'espèce était étrangère à nos inventaires).

L'observation nocturne d'une fouine à l'Hof ter Musschen constitue donc une première pour le site. Après le renard roux (*Vulpes vulpes*), nous avons ici le second plus important prédateur de la pyramide alimentaire des lieux.

Cette découverte, bien plaisante pour notre association, comme à chaque découverte d'une nouvelle espèce sur un de nos sites, s'inscrit dans une logique.

Anthropophile, la fouine semble, en effet, être de plus en plus attirée par nos villes et pas uniquement par leurs banlieues quelque peu éloignées. Il y a deux ans, un participant d'une visite guidée à l'Hof ter Musschen, résidant à Crainhem, m'affirmait, d'ailleurs, avoir une fouine dans son grenier... sa maison bordant la limite avec Woluwe-Saint-Lambert !

Dans le cadre du nouvel atlas régional (recensement effectué en 2015 et 2016 par NATAGORA et auquel la CEBE a collaboré), il semble que l'espèce aurait été détectée en plusieurs endroits de la capitale. La présence de la fouine à l'Hof ter Musschen ne devrait donc pas être considérée comme une présence occasionnelle, mais plus probablement comme une installation durable répondant à une dynamique locale.

Une bonne nouvelle pour les amis de la Nature !

Une bonne nouvelle, même si l'espèce a mauvaise réputation auprès de certains de nos contemporains. Parmi ses détracteurs, il y a, tout d'abord, les chasseurs qui surestiment trop souvent l'impact de sa prédation. On l'a dit, l'espèce se nourrit principalement de petits rongeurs et d'œufs, ce qui ne signifie pas qu'elle boude les lapereaux ou les jeunes faisans ou perdrix. Heureusement, les chasseurs ne peuvent pas officiellement lui nuire en Région bruxelloise.

Et puis, il y a les propriétaires de poulaillers et de pigeonniers, chez qui la fouine peut organiser ce qu'on nomme un "carnage". Entrée pour dévorer un œuf, nourriture très tentante pour elle, la fouine, de par sa présence, génère une panique généralisée parmi les oiseaux détenus. Leur réflexe de fuite désordonnée, leur affolement, déclenchent alors chez la fouine, comme chez la plupart des autres mustélidés, un réflexe d'attaque mal contrôlé qui l'amène à blesser et à tuer un certain nombre d'animaux qui ne sont nullement en proportion avec sa consommation normale. Elle ne s'arrêtera que lorsqu'il n'y aura plus de mouvement parmi les oiseaux. Très souvent, d'ailleurs, la tuerie perpétrée, délaissant les dépouilles, l'animal se rabattra sur sa cible première : l'œuf.

Ici encore, comme pour le renard roux, le remède pour éviter ce type de désolation réside dans la construction d'enclos réellement bien protégés.

In fine,... il y a les automobilistes. L'espèce est de fait connue comme étant attirée par certains câbles et tuyaux qu'elle ronge et essaie de manger. L'explication est simple : la présence de matières végétales ou surtout animales, utilisées dans la fabrication de ces matériaux. Il existe, heureusement, certains répulsifs relativement efficaces. N'empêche, il y aurait quand même lieu dans le chef des constructeurs d'automobiles d'incorporer cette donnée, afin de détourner les fouines des dessous de capots !

En conclusion précisons que, même si la coexistence avec la fouine n'est pas sans quelques désagréments apparents pour certains d'entre-nous, l'espèce est intégralement protégée en Région de Bruxelles-Capitale et de cela on ne peut que se réjouir. C'est cela aussi, la biodiversité !

Merci à l'IBGE (Bruxelles-Environnement)!

par Michel Moreels

La CEBE a, notamment, pour spécificité d'être l'association bruxelloise qui propose le plus de journées de gestion par an sur ses sites. De fait, bon an, mal an, nous organisons une trentaine de journées de gestion. Celles-ci sont possibles grâce à l'engagement conséquent de nos bénévoles et au recours à des Entreprises de travail adapté (Nos Piliers, La Serre Outil,...). Par leur intermédiaire, une partie non-négligeable de nos subsides servent 'deux fois' : d'abord pour la protection de la Nature et ensuite pour un but social. Cependant, il nous arrive encore d'être "un peu court" pour tout ce qui doit être fait dans l'intérêt biologique des sites.

C'est donc avec beaucoup de satisfaction que nous avons accepté, cet hiver, l'aide de l'équipe des éco-cantonniers de l'IBGE pour des travaux à effectuer au Moeraske. Ceux-ci ont pris à leur compte la fauche d'une partie conséquente de la roselière située à l'entrée du site au bas de la rue Carli et la réparation d'une digue qu'ils avaient réalisée eux-mêmes, il y a plus de dix ans. Soyons francs, sans eux, nous n'aurions pu mener nous-mêmes ces travaux à bien, travaux que nous postposions déjà depuis trop longtemps.

Cerise sur le gâteau, nous avons prévu avec l'IBGE d'autres actions à mener au Moeraske dans les prochains mois. La CEBE tient donc à remercier vivement, Jean-Christophe Prignon et son équipe, pour le beau boulot accompli et pour la collaboration future.



*Fauche de la roselière 'Carli'
(Moeraske – mars 2017)*

Jean-Philippe Coppée - © 2017 CEBE-MOB



Patrimoine

Visite dans le quartier Louis Bertrand - Parc Josaphat

Par Jean Randoux

Rappelez-vous. Dans notre précédent numéro, Jean nous interrogeait en ces termes :

« La place de Houffalize, où trône le Neptunium, a son pendant... à Houffalize.

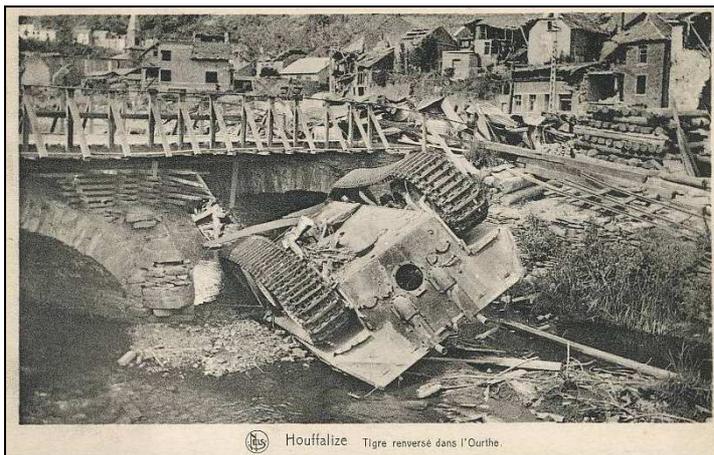
En effet, dans cette ville ardennaise, la maison communale est établie 'rue de Schaerbeek'. Savez-vous pourquoi? ». Voici la réponse...

Lors de la bataille des Ardennes (1944), Bastogne n'a pas été la seule agglomération à subir les destructions. Houffalize a également 'dégusté'.

Une colonne de véhicules occupés par des Schaerbeekois a rallié la ville meurtrie, afin de participer à sa reconstruction.

1944 est loin, mais, chaque année, les épicéas (sapins de Noël) trônant devant l'Hôtel de Ville de Schaerbeek, ainsi que sur la place d'Helmet, sont offerts par la commune d'Houffalize.

Réciproquement, à Houffalize, dans une niche, située rue de Schaerbeek, on peut observer Pogge, figure folklorique emblématique à Schaerbeek (au même titre que peuvent l'être Tchantchès à Liège ou Simpélourd à Soignies).



Après l'offensive von Rundstedt, Houffalize est sinistrée – Sur cette carte postale, un char allemand 'tigre' gît renversé dans l'Ourthe (1945). Le jumelage officiel avec la commune de Schaerbeek date de 1952.

Retour au pain d'antan ... un régal

Par Betty Beys

Soirée studieuse ce 20 octobre 2016 dans la salle des conférences de l'hôtel communal de Woluwe-Saint-Lambert.

Un public passionné y suivait le cours de David Waiengnier sur le pain, le pain « à l'ancienne », le pain que mangeaient nos arrières grands parents.

Organisé par la commune de Woluwe-Saint-Lambert, on peut vraiment parler de cours car David avait structuré l'exposé de sa conférence en détaillant systématiquement toutes les étapes de la fabrication, depuis la récolte des épis sur le champ jusqu'au pain sortant du four.

Facile de faire du pain ?

A première vue, l'opération est simple : de la farine, de l'eau, un peu de sel, un agent levant, un four bien chauffé ... voilà la recette.

Eh non, ce n'est pas si simple, comme nous l'expliquera David. Tout d'abord, il y a le choix des ingrédients.

La terre, notre jardin
Conférences - Animations - ateliers - visites

INFO
Retrouvez nous sur notre blog
www.agenda21woluwe1200.be

Administration communale de Woluwe-Saint-Lambert
www.woluwe1200.be
d.bouillon@woluwe1200.be
tél. : 02 761 29 41 - 02 734 36 90
02 761 29 63 (sabatier Eiferweil)

RETOUR AU PAIN D'ANTAN CONFÉRENCE
20 octobre à 19h30
David Waiengnier - Animateur au fournil de l'Hoof-ter-Musshen

Qu'y-a-t-il dans un pain ? Comment le fabriquer, quelles étapes suivre ?
Farine bio ou industrielle ? Pain blanc ou pain complet ? Levure ou levain ?
Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le pain !

À l'initiative de l'École de l'Environnement Gregory Matton
Sous l'égide du Collège des Burgomètres et Schenks

WOLUWE-SAINTE-LAMBERT
www.woluwe1200.be

La farine

Prendre une farine obtenue par mouture entre meules de pierre ou par mouture dans un moulin à cylindres ? Mieux vaut opter pour le premier procédé qui n'échauffe pas la farine et en préserve donc les composants.

Farine bio ou industrielle non bio ? Sans hésitation, nous choisissons la farine bio, quand David nous dévoile la liste des résidus et additifs que peut contenir une farine industrielle (surtout une farine intégrale contenant le broyat de l'enveloppe du grain) : résidus de pesticides provenant des traitements des cultures en champ ou lors du stockage, une foule d'« améliorants » (émulsifiants, conservateurs, produits maltés, enzymes, correcteurs d'acidité, farine de soja) dont le but est de favoriser la souplesse de la pâte, d'améliorer le goût, d'augmenter le volume, la durée de fraîcheur...

Tous ces produits ne sont pas anodins en terme d'impact sur la santé.

Les pesticides sont particulièrement à craindre. Bien sûr, la législation européenne a fixé pour chacun d'eux une limite maximum de résidus tolérés (LMR) dans les farines et dans les pains (limite parfois dépassée!). Mais de toute manière, les études et enquêtes montrent que de nombreux pesticides sont nocifs à des doses inférieures aux quantités tolérées et sont des perturbateurs endocriniens et /ou des cancérigènes, des dérégulateurs du système nerveux, du système immunitaire, ... !

Les autorités européennes (et par conséquent les belges) prenant conscience de cette situation, ont récemment lancé un programme de réduction des pesticides, tant en agriculture qu'en usages particuliers.

L'eau

L'eau ne semble pas poser problème si ce n'est la nécessité de l'aérer si on utilise l'eau de distribution (présences de traces de chlore).

Pour ce qui est des proportions, David conseille environ 58 parts d'eau pour 100 parts de farine d'épeautre (une des plus anciennes céréales).

Le sel

C'est selon le goût de chacun. Il faut compter environ 17 g de sel pour 1 kg de farine et il est conseillé de l'ajouter en fin de mélange des ingrédients ou de le dissoudre dans l'eau.

L'agent levant

Que choisir ? Levure chimique, levure de bière (*Saccharomyces cerevisiae*), levure sèche, levain frais, levain déshydraté, tous ces ferments auront pour mission de métaboliser l'amidon de l'albumen du grain en maltose puis en glucose lui-même digéré par la suite avec production d'alcool et d'acide carbonique (CO₂). David nous épargne heureusement les réactions chimiques compliquées !

Comme pour les autres ingrédients, le bon sens indique de renoncer à ce qui n'est pas naturel, donc pas de levure chimique en poudre, ni de levure sèche (présence de monostéarate de sorbitane (E491)), ni de levain déshydraté (contenant parfois de la levure).

Resterait donc à choisir entre levure de bière et levain frais, Nous comprenons d'emblée que ce dernier est le chouchou du prof. Cette potion magique ne se compose pourtant que de farine, d'eau et d'un peu de sucre naturel (par ex. jus de pomme, miel). Les bactéries et champignons de l'air ambiant s'y introduiront, s'y multiplieront et transformeront progressivement le mélange en un ferment de qualité. La préparation du levain réclame soins et patience. Trois jours à 25°C sont nécessaires pour le démarrage. Il suffit ensuite d'entretenir le levain au frigo en y ajoutant de la farine et de l'eau tous les sept jours. Il faut une quantité importante de levain pour faire lever la pâte : 1/3 de levain dans la pâte.

Le prof David insiste sur la qualité supérieure du levain par rapport à la levure. Le secret de cette supériorité réside dans le fait que le levain contient des phytases, enzymes capables d'éliminer l'acide phytique. L'acide phytique est présent dans l'enveloppe du grain et se retrouve dans les farines intégrales. Il freine voire empêche la migration de certains éléments vers les tissus. Il vaut donc mieux le supprimer.

La panification

Les ingrédients étant choisis, il ne reste plus qu'à les mélanger, en terminant par le sel.

La pâte obtenue sera pétrie et étirée pour y emprisonner l'air, ce qui se réalise grâce à la cohésion des molécules de gluten (protéine présente dans le grain), qui tissent un véritable réseau de mailles. Le réseau sera encore amélioré lors du rabattage : plier, aplatir la pâte.

Après une première levée de 2 heures, la pâte est divisée en pâtons, avec précaution afin de ne pas déchirer le réseau. Les pâtons sont alors boulés (d'où le terme « boulanger ») et mis à lever, pendant 2 heures environ, dans des paniers ad hoc. David décrit les opérations telles qu'elles se déroulent au fournil de l'Hof ter Musschen, étant entendu que pour la fabrication d'un seul pain à la maison, il n'y aura qu'un seul pâton.

Deux fois 2 heures de levée ! La levée d'une pâte au levain est en effet plus lente qu'une levée de pâte à la levure.

Après avoir grigné les pâtons (faciliter des points de rupture de la pâte lors de la cuisson), c'est le grand moment de l'enfournement, si possible dans un four en pierre comme à l'Hof ter Musschen (sole à 350°C) ou dans le four ménager, chauffé à 250 – 275°C. Après une bonne demi-heure de cuisson, le défournement laissera découvrir des pains bien dorés, à la croûte caramélisée, ... bon appétit !

Pendant toutes ces étapes de levées et de cuisson, l'amidon a été progressivement métabolisé en maltose puis glucose, celui-ci utilisé par les bactéries pour produire de l'alcool et de l'acide carbonique (CO₂). L'acide carbonique a fait lever la pâte, puis les bactéries et l'alcool ont disparu et la quantité d'eau a fortement diminué, laissant une mie homogène et aérée.

David a synthétisé ces transformations dans des schémas didactiques, qui résument bien et rendent clairs les mystères de la panification.

Après l'exposé et même pendant celui-ci, les questions ont fusé, notamment des questions pratiques : où se procurer une farine bio de qualité, de la levure, comment conserver le levain, dans quels récipients, quel type de four utiliser à la maison, faut-il craindre la présence de certains contaminants naturels (comme l'ergot de seigle) dans les farines bio, etc.

C'est lors de cet échange qu'il est apparu que plusieurs personnes présentes avaient déjà participé aux animations « pain » du fournil ! Depuis, elles avaient expérimenté la technique à la maison et voulaient avoir des précisions sur certaines étapes ou racontaient leurs propres essais et parfois déboires.

David a répondu à toutes les interrogations et, en conclusion, il a invité chacun à s'inscrire à une animation « pain » et, par la même occasion, à découvrir le site de l'Hof ter Musschen. Gageons qu'il en a convaincu plus d'un.



Une façon vivante de vivre le patrimoine historique : un peu de théorie avant de passer à la pratique de la cuisson du pain (Hof ter Musschen – 2013).

Raymond Beys - © 2016 CEBE-MOB



Participer à la restauration d'une œuvre, c'est développer avec elle une relation privilégiée.

Fleur Pellerin (Femme politique française, 1973 -)

Un geste pour la Nature ? Agissez avant qu'il ne soit trop tard !!!!

La Nature vous intéresse ? Vous voulez œuvrer au bénéfice de celle-ci à Bruxelles, près de chez vous ?

Rejoignez les bénévoles de la CEBE ! Le Moeraske (sur Evere et Schaerbeek), l'Hof ter Musschen (à Woluwe-Saint-Lambert) ont besoin de vous !

Participez à nos "journées de gestion" sur ces sites (habituellement tous les premiers samedis du mois à l'Hof ter Musschen, tous les deuxièmes samedis du mois au Moeraske).

Selon les saisons, venez nous aider à planter des arbres ou tailler ceux-ci, entretenir des mares, faucher des prairies, évacuer les foins,...

Aucune connaissance ou aptitude physique particulière ne sont requises. Encadré par nos volontaires expérimentés, il y a du travail pour vous et ce, quel que soit votre âge.

Même si vous n'appréciez pas (ou plus trop) le travail physique, vous pouvez encore nous aider ! Une association comme la nôtre a besoin d'aides administratives, logistiques, fonctionnelles, juridiques, informatiques, rédactionnelles, scientifiques, pédagogiques,.... Il y a tant à faire !

La préservation de la Nature est l'affaire de tous ! Parlez-en autour de vous !

Contact : Michel Moreels : 0479 / 740 453 ou michel.moreels57@hotmail.be.



Actions

Grand nettoyage de "printemps" au Moeraske

Par Michel Moreels

Ce samedi 11 mars, la CEBE a organisé le nettoyage de "printemps" du Moeraske en collaboration avec le Conseil de Quartier Bas Evere et l'échevin de la propreté de la commune d'Evere Ali Ince.

Nous étions 23 pour mener cette tâche à bien.

Points positifs :

- nous avons ramassé un tiers de déchets en moins que l'année passée,
- sans avoir eu à repêcher des mobylettes dans l'eau (au contraire des "éditions" précédentes), et
- on n'a plus trouvé des gaines de câbles SNCB volés.

Point négatif, on a quand même encore collecté l'équivalent d'une vingtaine de sacs poubelle. Les stars du jour : les canettes de bière ou de soda et les emballages de chips !



Une fameuse équipe !
André Cosy - © 2017 CEBE-MOB

Activités Houtweg et Jardin du Moulin 2017

Par Michel Moreels

Au niveau du Moeraske, il y a plusieurs potagers qui font intégralement partie du site. Au potager biologique du Houtweg, la gestion combine cultures et biodiversité. Dans le centre d'Evere, nous animons le jardin du Moulin d'Evere, jouxtant l'ancien moulin, ce jardin d'herbes aromatiques est, bien entendu, 'nature admise'. Les finalités sont différentes mais les principes appliqués sont les mêmes. Coup d'œil sur le programme 2017 !



*Des plantes aromatiques communes et moins communes avec de belles histoires et de multiples usages
Michel Moreels © 2017 CEBE-MOB*

Cette année, le **potager biologique du Houtweg** sera ouvert au public les 15/04, 20/05, 17/06, 15/07, 19/08 et 16/09 (soit tous les troisièmes samedis du mois d'avril à septembre).

Le **jardin du Moulin** sera, quant à lui, accessible les 22/04, 27/05, 24/06, 22/07, 26/08 et 23/09 (soit tous les quatrièmes samedis du mois, toujours entre avril et septembre).

Comme les années précédentes, les visites guidées sur les deux sites débiteront à 14h et dureront approximativement 3h. La P.A.F. est évidemment gratuite.

Si vous souhaitez voir si le jardinage vous attire ou en apprendre des "trucs", si vous avez la main verte mais pas assez l'occasion de l'exercer, si vous voulez aider la CEBE, contactez-nous !

Nous vous proposerons de participer, avec nous, à l'entretien de ces lieux, à mettre les mains dans la terre, à y faire pousser tous ces végétaux.

Contact : M. Moreels : 0479 / 740 453 ou michel.moreels57@hotmail.be.



Produits & Publications

Publications



€ 5

1. Promenade dendrologique à Schaerbeek
Arbres de voirie de la commune, par *D. Geerinck*



€ 5

2. Promenade dendrologique à Evere
Arbres de voirie de la commune, par *D. Geerinck*



€ 2,5

3. Moulin d'Evere : dernière mouture
La saga séculaire du moulin, par *Alain Doornaert*



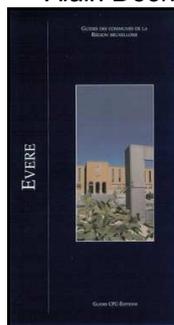
€ 5

4. Les araignées
Guide d'identification, par *Horst Schroeder*



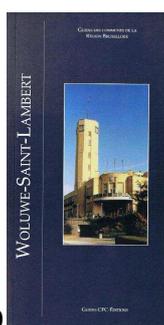
€ 5

5. Le Patrimoine sculptural de Woluwe-Saint-Lambert
par *Geneviève Vermoelen*



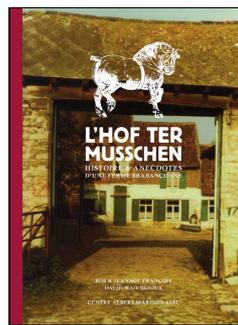
€ 10

6. A la découverte des sites et monuments d'Evere



€ 10

7. A la découverte des sites et monuments de Woluwe-Saint-Lambert



€ 16

8. L'Hof ter Musschen - Histoire et anecdotes d'une ferme brabançonne
25 cm x 17,5 cm - 128 pages couleurs - 245 illustrations

Frais de port : € 1,50 (sauf 10. L'Hof ter Musschen – Histoire et anecdotes € 3,50)

A verser au compte (IBAN) BE 19-0015-1170-7412 (BIC : GEBA BE BB), communication « Brochures » + les numéros des brochures souhaitées.

Auriez-vous une adresse e-mail à nous communiquer ?



Afin de faciliter les contacts, nous aimerions pouvoir disposer des adresses « courriel » de nos abonnés.

Cela nous permettrait de vous contacter rapidement :

- pour vous rappeler une activité particulière ou vous signaler une menace sur un de nos sites.
- pour vous avertir en cas de retour d'un exemplaire « papier » (nous ne sommes pas toujours avertis d'un déménagement et nous ne savons alors plus vous contacter).

Si vous souhaitez nous communiquer vos coordonnées « e-mail », merci de nous les faire parvenir à l'adresse cosyandre@yahoo.fr. D'avance merci !



Agenda

Visites - animations - gestion

Les coordonnées des différents responsables sont disponibles en page 2.

Toutes les visites et animations sont gratuites, à l'exception des animations de boulangerie traditionnelle au fournil de l'Hof ter Musschen.

Visites guidées mensuelles des sites naturels.

Un thème est développé chaque mois. Les visites gardent toutefois leur caractère général. Ainsi, même si le thème choisi est celui des fleurs de la friche, nous ne manquerons pas de vous faire admirer le ballet d'une libellule ou l'exploration méthodique d'un tronc par un pic épeiche. Les visites se font à pied : il faut se munir de bottes ou de bonnes chaussures selon les conditions météo.

- Rendez-vous :**
- Hof ter Musschen : Coin av. Hippocrate & Bld. de la Woluwe à Woluwe Saint Lambert
Accès : bus 42 arrêt Hippocrate.
 - Moeraske : Parvis de l'Eglise St. Vincent à Evere.
Accès : tram 55 arrêt Fonson, bus 59, 64, 45 arrêt Saint-Vincent.
- Date :**
- Hof ter Musschen : 1^{er} dimanche du mois, de 10 à 13 h.
 - Moeraske : 2^{ème} dimanche du mois, de 10 à 13 h.

Visite du potager biologique du Houtweg.

Initiation aux techniques vertes, présentation d'espèces peu connues, illustration d'un jardin sauvage.

- Rendez-vous :** Croisement rue de Verdun – Houtweg – rue L. Vandenhoven
Accès : tram 55 arrêt Van Cutsem, bus 64, 59, 45, arrêt Saint-Vincent ou Vandenhoven.
- Date :** Tous les 3^{ème} samedis du mois, d'avril à septembre, à 14 h.

Visite du jardin des herbes aromatiques du Moulin d'Evere.

La CEBE a aménagé un jardin présentant une soixantaine d'herbes aromatiques au pied du Moulin d'Evere. Lors de cette animation des explications sont aussi données quant à celui-ci. Possibilité de visite du moulin (entrée Musée : € 3).

- Rendez-vous :** Rue du Moulin à Vent, au pied du Moulin d'Evere.
Accès tram 55, arrêt Tilleul.
- Date :** tous les 4^{ème} samedis du mois, d'avril à septembre, à 14 h.

Animations de boulangerie traditionnelle.



Venez pétrir, façonner et cuire votre pain au fournil de la ferme de l'Hof ter Musschen (XIX^{ème} siècle). Animation combinée avec exposés didactiques, visite-découverte du site Natura 2000 de l'Hof ter Musschen. Maximum 8 personnes – réservation indispensable au 02 / 216 38 32 ou fournil@cebe.be – infos : <http://fournil.cebe.be>. Une fois par mois, d'avril à octobre, de 9 à 16 h 30. PAF : € 20 (comprenant un pain bio de 920 gr).

Four banal

Venez cuire vos pains, préparés chez vous, au fournil de la ferme de l'Hof ter Musschen (XIX^{ème} siècle). Une fois par mois, toute l'année, à 14 h 45 (enfournement à 15 h) Réservation indispensable au 02 / 256 05 39 ou reservation_cuisson@cebe.be – infos : <http://fournil.cebe.be>.

Journées de gestion.

Si le cœur vous en dit, rejoignez-nous, afin de consacrer quelques heures de votre temps à la sauvegarde du patrimoine naturel et monumental bruxellois.

- Hof ter Musschen – Fournil : 1^{er} samedi du mois, de 10 h à 16 h 30 (fournil).
Moeraske : 2^{ème} samedi du mois, de 9 h 30 à 16 h 30,
(local apicole de la CEBE, rue du Château).

Cotisations et dons

Le paiement d'une cotisation ou d'un don peut s'effectuer à votre convenance et à n'importe quel moment de l'année. **Lors du paiement, veuillez toujours bien à indiquer le(s) nom(s) et prénom(s) des membres pour le(s)quel(s) la cotisation est versée (si cotisation familiale p.ex.).**

Le paiement du minimum de cotisation vous permet de recevoir quatre numéros de « L'Echo du Marais » sur une période de douze mois.

Cotisations :

Membre adhérent : € 6,00 (minimum).

Membre protecteur : € 12,50 (minimum).

Cotisation familiale : € 8,00 (minimum).

Dons :

Une attestation fiscale est délivrée pour tout don cumulé atteignant **au minimum € 40** (hors cotisation) pour l'année civile.

**Pour COTISATIONS ET DONS UNIQUEMENT - Compte bancaire (IBAN) :
BE 56-2100-3244-0488 de la CEBE à 1140 Bruxelles (BIC : GEBA BE BB).**

**Pour tous autres paiements - Compte bancaire (IBAN) :
BE 19-0015-1170-7412 (BIC : GEBA BE BB).**

Attention !

Si l'étiquette collée sur ce bulletin est marquée d'un point rouge, ceci signifie que vous n'êtes plus en ordre de cotisation et que ce bulletin est le dernier que nous pourrions vous envoyer !

Réabonnez-vous !

La CEBE se caractérise aussi par le montant très modeste de sa cotisation ! (Compte bancaire : BE 56-2100-3244-0488 (BIC : GEBA BE BB))

Trésorier : Patrick Vanden Borre - GSM : 0478 / 979 510

L'Echo du Marais en version digitale... et en couleurs



Il vous est loisible de recevoir votre « Echo du Marais » en version digitale (format pdf). Cela signifie que vous pourrez stocker et imprimer, si vous le voulez, un exemplaire en couleurs de votre bulletin.

Les personnes qui ne désirent plus recevoir la revue par la poste mais plutôt la télécharger sur notre site Web (www.cebe.be) doivent nous en faire la demande par mail à l'adresse info@cebe.be ou cosyandre@yahoo.fr en nous communiquant leur nom et adresse (voir étiquette de votre dernier exemplaire papier) afin qu'ils puissent être identifiés sans ambiguïté.

Vous serez alors supprimé de la liste des abonnés « papier » et recevrez, à chaque parution, un mail avec les instructions vous permettant de télécharger le dernier numéro de l'Echo du Marais. Les modalités d'abonnement (4 numéros par an) restent inchangées.

Les avantages de ce système sont doubles. Pour l'environnement, cela permet de préserver les ressources (économie de papier et de transport) et pour la CEBE, cela constitue une économie de moyens financiers qui peut être mobilisée pour d'autres actions.

A vous de décider !

Semaine bruxelloise de la Nature du 22/04 au 1/05

La CEBE, membre actif de Bruxelles Nature, vous invite à participer à la Semaine bruxelloise de la Nature. Par les activités proposées, nous vous invitons à découvrir une nature bruxelloise en dehors des parcs et autres espaces verts par trop artificialisés. Une occasion à ne pas rater ! Nous vous attendons nombreux sur le terrain... et dans les salles obscures.

Vous aimez la Nature et aimeriez découvrir celle-ci à Bruxelles ?

La *Semaine bruxelloise de la Nature* vous permettra de découvrir une vingtaine de sites bruxellois.

Vous regrettez de n'avoir pu assister aux projections de films du Festival Nature Namur ?

Dans le cadre de cette *Semaine bruxelloise de la Nature*, 5 films et 15 courts métrages primés au festival seront projetés aux 4 coins de Bruxelles.

Vous auriez aimé parcourir les expositions de photos du Festival Nature Namur ?

Une exposition sera réalisée au BEL sur le site de Tours et Taxis (Avenue du Port 86c à 1000 Bruxelles) Bruxelles a la réputation d'être une ville verte, mais ses habitants ne connaissent pas toujours les trésors qui se cachent dans leur ville. La *Semaine bruxelloise de la Nature* leur donne l'occasion de découvrir plusieurs espaces verts, guidés chaque fois par un membre d'une association bruxelloise engagée dans la défense de la nature.

Cette semaine est aussi l'occasion de rapprocher le Festival Namur Nature de la capitale par la projection des films lauréats dans différents lieux bruxellois. Ceci se fera en présence de représentants d'associations avec qui le public pourra échanger sur le thème de la nature et de la biodiversité en ville.

Programme : www.bruxellesnature.be/semaine.



2017
NATURE EN VILLE
NATUUR IN DE STAD



be
be.brussels



La « Semaine bruxelloise de la Nature », côté CEBE

Du 22 avril au 1^{er} mai 2017, Bruxelles Nature -fédération regroupant la majorité des associations bruxelloises de défense de la Nature en ville dont la CEBE est membre actif- organisera en collaboration avec la Ministre de l'Environnement, Mme C. Fremault, « la semaine bruxelloise de la Nature ». Cette semaine sera tant l'occasion de découvrir des films Nature (pas moins de 5 films et 15 courts métrages) que de participer à de nombreuses visites guidées proposées par le monde associatif, un peu partout, dans Bruxelles.

Le programme complet des activités est consultable sur le site de Bruxelles Nature (www.bruxellesnature.be/semaine) ainsi que sur la page "agenda" de notre association (www.cebe.be).

Visites guidées :

La CEBE, pour sa part, participera à cet événement en organisant une visite guidée spéciale sur chacun des deux sites naturels dont elle s'occupe, soit :

- le samedi 29 avril à l'**Hof ter Musschen**, rendez-vous au point de départ habituel avenue Hippocrate à 14h, durée de la visite 3h, langue : FR, PAF : gratuit ;
- le dimanche 30 avril au **Moeraske**, rendez-vous au point de départ habituel au pied de l'Eglise St-Vincent à 10h, durée de la visite 3h, langue : FR, PAF : gratuit.

Projection de films à l'Espace Toots :

Dans le cadre de cet événement, le mardi 25 avril à l'Espace Toots, la CEBE projettera deux films :

- le court métrage de Jean-Claude Hardy concernant les *Rousserolles effarvattes de l'Hof ter Musschen*,
- suivi par *Forêt périurbaine*, un film de Pascal Perez consacré à la Forêt de Soignes.

Lieu : Espace Toots (Rue Edouard Stuckens 125, 1140 Evere)

Date & heure : le mardi 25 avril à 19h30 (durée : 2h30)

PAF : 5 EUR

Contact : M. Moreels : 02 / 460 38 54 ou dlf.debacker@gmail.com.



Dates

Avril 2017

Sa 01	Hof ter Musschen	Gestion	
Di 02	Hof ter Musschen	Visite guidée : Premières floraisons - Guide : A.-M. Paelinck	
Ve 07	Evere	Réunion de l'association (20h – école n°2 – 60, rue Mattheussens à Evere)	
Sa 08	Moeraske	Gestion	
Di 09	Moeraske	Visite guidée : Premières floraisons - Guide : A.-M. Paelinck	
Sa 15	Potager Houtweg	Potager biologique du Houtweg - Guide : M. Moreels	
Ve 21	Evere	Réunion de l'association (20h – école n°2 – 60, rue Mattheussens à Evere)	
Sa 22	Moulin d'Evere	Jardin des herbes aromatiques - Guide : M. Moreels	
Ma 25	Evere	Projection de films dans le cadre de « La semaine bruxelloise de la Nature » (19h30 - Espace Toots) (voir annonce p. 23)	
Sa 29	Hof ter Musschen	Visite guidée dans le cadre de « La semaine bruxelloise de la Nature » (voir annonce p. 23)	
Di 30	Moeraske	Visite guidée dans le cadre de « La semaine bruxelloise de la Nature » (voir annonce p. 23)	

Mai 2017

Sa 06	Hof ter Musschen	Gestion	
Di 07	Hof ter Musschen	Visite guidée : Plantes dans et autour de la prairie humide - Guide : J. Randoux	
Ve 12	Evere	Réunion de l'association (20h – école n°2 – 60, rue Mattheussens à Evere)	
Sa 13	Moeraske	Gestion	
Di 14 ^(*)	Moeraske	Visite guidée : Invertébrés terrestres - Guide : B. Hanssens (14 h - promenade bilingue)	
Sa 20	Potager Houtweg	Potager biologique du Houtweg - Guide : M. Moreels	
Ve 26	Evere	Réunion de l'association (20h – école n°2 – 60, rue Mattheussens à Evere)	
Sa 27	Moulin d'Evere	Jardin des herbes aromatiques - Guide : M. Moreels	

Juin 2017

Sa 03	Hof ter Musschen	Gestion	
Di 04	Hof ter Musschen	Visite guidée : Les graminifères - Guide : J. Randoux	
Ve 09	Evere	Réunion de l'association (20h – école n°2 - 60 rue Mattheussens à Evere)	
Sa 10	Moeraske	Gestion	
Di 11	Moeraske	Visite guidée : Les graminifères - Guide : J. Randoux	
Sa 17	Potager Houtweg	Potager biologique du Houtweg - Guide : M. Moreels	
Ve 23	Evere	Réunion de l'association (20h – école n°2 - 60 rue Mattheussens à Evere)	
Sa 24	Moulin d'Evere	Jardin des herbes aromatiques - Guide : M. Moreels	

Juillet 2017

Sa 01	Hof ter Musschen	Gestion	
Di 02	Hof ter Musschen	Visite guidée : Plantes dans et autour de la prairie humide - Guide : J. Randoux	
Ve 07	Evere	Réunion de l'association (lieu à préciser – contact : M. Moreels)	
Sa 08	Moeraske	Gestion	
Di 09 ^(*)	Moeraske	Visite guidée : Les papillons diurnes - Guides : E. Fauville & L. D'Andrea (14h - contact : M. Moreels)	
Sa 15	Moeraske	Potager biologique du Houtweg - Guide : M. Moreels	
Sa 22	Moulin d'Evere	Jardin des herbes aromatiques - Guide : M. Moreels	

Guides – contacts

- M. Moreels : 02 / 460 38 54
- A.-M. Paelinck : 02 / 215 00 23
- J. Randoux : 0470 / 929 833

Attention : les activités dont les dates sont marquées du signe « ° » ont été changées d'heure de départ, le lieu de rendez-vous restant identique.

Vous déménagez ?

N'oubliez pas de nous communiquer votre nouvelle adresse.
De cette manière, nous pourrions continuer à vous faire parvenir votre bulletin !

Pour nous contacter, rien de plus facile : un simple courriel à cosyandre@yahoo.fr (ou à info@cebe.be) avec vos nouvelles coordonnées et le tour est joué.

